

Première démarche de prévention

Information aux habitants

ÉLAGAGE DES ARBRES À PROXIMITÉ DES LIGNES ÉLECTRIQUES

Préservons ensemble la sécurité de tous

À la suite des différentes tempêtes survenues dernièrement, la Municipalité, en collaboration avec **Enedis**, souhaite rappeler l'importance de l'entretien des arbres et des haies situés à proximité des lignes électriques.

Un arbre ou une branche qui tombe sur une ligne électrique peut provoquer **des coupures de courant, des dommages sur le réseau, mais également des accidents graves**, mettant en danger les habitants, les biens et les agents intervenant sur le réseau.

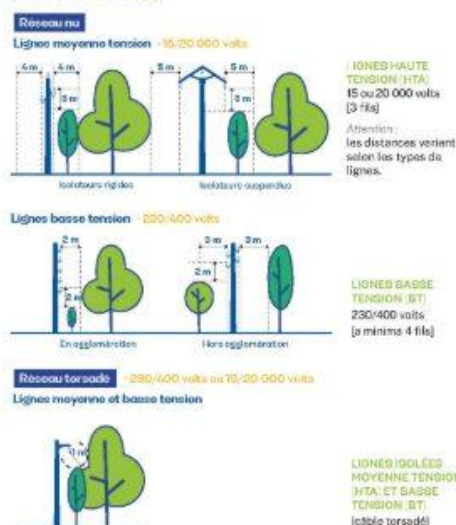
DES RISQUES QUI PEUVENT ÊTRE ÉVITÉS

Pour limiter ces risques, il est essentiel de **surveiller régulièrement les arbres et haies situés à proximité des lignes électriques** et de procéder à leur élagage lorsque cela est nécessaire.

RESPECTONS LES DISTANCES DE SÉCURITÉ

Distances, règles de sécurité... : ce qu'il faut savoir

Distances à respecter après la réalisation de l'élagage
(norme NF C 11-201)



Distances à respecter après la réalisation de l'élagage –
norme NF C 11-201.

QUI EST RESPONSABLE DE L'ÉLAGAGE ?

Le propriétaire est responsable de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété lorsque :

✓ la plantation est postérieure à la réalisation de la ligne électrique ;

OU

✓ l'arbre est situé sur le domaine privé et les distances de sécurité ne sont pas respectées avec une ligne électrique située dans le domaine public.

UNE PREMIÈRE DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Cette information constitue une première démarche de prévention et de sensibilisation.

Nous invitons chaque propriétaire concerné à vérifier dès à présent ses arbres et haies et, lorsque cela est nécessaire, à faire réaliser les travaux d'élagage dans les meilleurs délais.



ET SI LES TRAVAUX NE SONT PAS RÉALISÉS ?

À l'issue de cette campagne d'information, les situations présentant toujours un risque pourront faire l'objet d'un **courrier personnalisé adressé aux propriétaires concernés**, leur demandant de procéder aux travaux nécessaires.

Nous rappelons que le maintien d'une végétation présentant un danger pour une ligne électrique peut avoir des conséquences importantes.

En cas d'incident, de dégradation du réseau ou de dommage résultant d'un défaut d'entretien, la responsabilité du propriétaire pourrait être engagée.

AGISSONS AVANT QU'UN INCIDENT NE SURVIENNE

L'élagage régulier permet de :

- **Protéger les habitants et les biens**
- **Préserver les lignes électriques**
- **Limiter les coupures de courant**
- **Faciliter les interventions des agents du réseau**

ATTENTION

N'intervenez jamais vous-même à proximité d'une ligne électrique.

L'élagage à proximité des lignes électriques peut présenter un danger. Faites appel à un **professionnel qualifié** et respectez les règles de sécurité applicables.

POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS, PENSONS À NOS ARBRES !

La Municipalité

En partenariat avec Enedis